

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 6/12/2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillères absentes excusées : Sylvie CAILLAUD, Laurence MICHOT.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MOURGEOTTE

23-61-07 LOCATION FOYER DES JEUNES

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de la location de la salle du foyer des jeunes pour le 31 décembre 2023 et rappelle qu'il n'existe pas de tarif pour la location de cette salle.

Après délibération, le Conseil Municipal par

- 10 voix pour
- 1 voix contre
- 2 abstentions

Fixe le tarif de location à 70 € pour la journée de location du 31/12/2023.

Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

